

COURSES DES COLOMBIERS D'OFFRANVILLE

Règlement :

Le **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** organise le dimanche 26 novembre 2023 à partir de 9 heures, avec le concours de la ville d'Offranville, la 20^{ème} édition de la Course des Colombiers ouverte à tous les concurrents licenciés ou non.

La manifestation comportera 4 épreuves de course à pied chronométrées et 1 marche/rando sans classement :

– 9h00	Course poussins	né(e)s en 2013 – 2014	(1,2 km)
– 9h15	Course benjamins	né(e)s en 2011 – 2012	(2 km)
– 9h30	Course minimimes	né(e)s en 2009 – 2010	(2,8 km)
– 10h00	Course adultes	né(e)s avant 2009	(10 km)
– 10h15	Marche/rando sans classement.		(7.7 km)

Engagements

Les inscriptions se font uniquement sur le site onsinscrit.com accessible à partir du site internet de l'évènement www.coursescolombiersoffranville.fr.

Dates d'inscriptions :

- **COUREURS ADULTES** : les inscriptions seront possibles jusqu'au vendredi 24 novembre à 18H00 exclusivement par le biais du site internet, aucun autre moyen ne sera accepté.
- **COUREURS ENFANTS** : elles seront possibles sur site internet jusqu'au vendredi 24 novembre, et sur place le samedi 25 novembre dès 15h00 jusqu'à 18h30, et le dimanche 26 novembre jusqu'à 8h30.
- **MARCHEURS/RANDO** : elles seront possibles sur site internet jusqu'au vendredi 24 novembre, et sur place le samedi 25 novembre dès 15h00 jusqu'à 18h30, et le dimanche 26 novembre jusqu'à 9h00.

Les dossards pour les coureurs et les randonneurs, pourront être retirés sur place dès le samedi 25 novembre à partir de 15h00 jusqu'à 18h30 et le jour de la course à partir de 8h00.

Droit d'engagement :

_ Courses enfants (Poussins, Benjamins, Minimimes)	: gratuit.
_ Course des 10 km (adultes né(e)s avant 2009)	: 12 € (11 d'inscription + 1 € frais de dossier).
	: 10 € clubs/associations dès 10 participants, (9 € d'inscription + 1 € frais de dossier).
_ Marche/rando. sans classement de 7.7 km.	: 6 € (5 € d'inscription + 1 € frais de dossier).

Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé mis en ligne sur www.coursescolombiersoffranville.fr. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le nombre d'inscriptions est limité à 1000 coureurs pour la course des 10 km.

Certificat médical et licences

Courses à pied:

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréés par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course.

Fournir conformément au Code du Sport :

- Pour les licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running) : une photocopie de la licence 2023/2024.
- Pour les licenciés FFA (option Santé) : un certificat autorisant « la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition » ou « sport en compétition ».
- Pour les licenciés FSGT, FSCF, FSASPTT, FFEPGV ou scolaires ou universitaires : une photocopie de la licence 2023/2024. ATTENTION la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition doit apparaître de façon précise sur la carte licence.
- Pour les non-licenciés participant à la course : un certificat médical autorisant la pratique de « **la course à pied en compétition** » ou de « **l'athlétisme en compétition** » ou « **du sport en compétition** » daté de moins d'un an à la date de la course.

***ATTENTION** : ne seront uniquement acceptées, les licences des fédérations citées précédemment. Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.*

Marche/rando. sans classement :

La marche/rando est ouverte à tous sans demande administrative particulière.

Les randonneurs devront être équipés façon sport pour la marche. L'organisation fournira un dossard (voir ci-dessous les modalités) qui devra être porté par les randonneurs afin de les identifier sur le parcours.

Celui-ci servira également pour la tombola.

Accueil, départ

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront au gymnase d'Offranville. Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants de l'épreuve avenue de l'Épine, à proximité du collège.

Retrait des dossards

Les dossards seront retirés : Samedi 25 novembre 2023 de 15h00 à 18h00, au gymnase rue de l'Epine à Offranville ou sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00.

L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe certificat médical.

Ravitaillements

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours et à l'arrivée pour les coureurs et randonneurs.

ATTENTION : Tous les participants (coureurs et randonneurs) devront être munis d'un gobelet pour le ravitaillement final au gymnase.

Respect de l'environnement :

Aucun déchet ne devra être jeté en dehors des poubelles mises à votre disposition aux points de ravitaillement.

Tout contrevenant à cette règle pourra être disqualifié.

Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et un autre à l'arrivée. Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Responsabilités

- ❖ Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve, et j'en assume pleinement les contraintes et les risques. J'accepte les conditions d'inscription, et j'assume l'entière et complète responsabilité:
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant le déroulement de cette épreuve
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve
 - des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...).
- ❖ Je décharge l'association **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, ses représentants, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus).
- ❖ La responsabilité du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit.
- ❖ Je renonce à tous recours contre l'association du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- ❖ Je déclare être majeur.
- ❖ Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Droit à l'image.

Tout participant qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, et ceux sans contrepartie financière.

CNIL.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Remise des récompenses et tombola.

Les récompenses podiums (pour les coureurs) seront remises à partir de 11h30, au gymnase d'Offranville. Une tombola pour les coureurs et randonneurs aura lieu à l'issue de la remise des récompenses. Les participants devront être présents avec leur dossard pour obtenir le lot. En cas d'absence du gagnant le lot sera remis en jeu.

Assurance.

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation des courses hors stade. l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. En application du règlement FFA, tout accompagnement notamment à bicyclette est interdit.

Chronométrage et résultat

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site Internet www.coursescolombiersoffranville.fr le soir même.

D'autre part les coureurs recevront chez eux « les Informations Dieppoises » avec un reportage complet de la course ainsi que le classement général.

Course des 10 km non Labellisé FFA

Les 10 km d'Offranville 2023 ne sont pas porteurs du Label FFA qualificatif pour les championnats de France.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.